## Pour une interdiction des expérimentations contraignantes sur les primates

Prof. Dr. Markus Wild (Université de Bâle) markus.wild@unibas.ch

La motion (15.4241) «Interdire les expériences sur les primates leur causant des contraintes» de la conseillère nationale Maya Graf devrait être soutenue. Voici quelques-unes des raisons qui forgent ma conviction. Elles se situent aussi bien sur le plan de l'éthique pure que sur celui de l'éthique scientifique. Car le bien-être de ces merveilleux animaux n'est pas le seul enjeu des expérimentations contraignantes sur les primates, il y va également de la réputation de la science.

En 1934, le philosophe allemand Max Horkheimer - qui est par ailleurs enterré ici à Berne - a comparé notre société à un gratte-ciel. Tout en bas se trouve la cave. Et dans cette cave, écrit Horkheimer, se trouve «l'indescriptible et inimaginable souffrance des animaux». Il appelle cette cave «l'enfer animal».

Aujourd'hui, plus de 80 ans plus tard, la situation des animaux ne s'est pas beaucoup améliorée. Le nombre d'animaux que nous utilisons à des fins économiques ou scientifiques augmente chaque année. Près de 64 milliards d'animaux ont été abattus en 2014 dans le monde entier. Près de 118 millions d'animaux de laboratoire ont été utilisés. Si Dante actualisait la première partie de sa Divine Comédie qui se joue dans les enfers, il devrait créer un nouveau cercle de l'enfer rempli d'animaux.

Mais - et c'est la bonne nouvelle - nous nous mettons lentement à nous débarrasser de cet enfer. Nous trouvons dans la Constitution fédérale suisse depuis 1992 l'idée de la dignité d'une créature. La même année, l'initiative populaire «Pour l'abolitation des essais sur les animaux» a certes été rejetée par 56% de la population suisse, mais a toutefois récolté l'approbation de 864'898 Suissesses et Suisses. Depuis ce nombre n'a cessé d'augmenter, en particulier en ce qui concerne les primates. Et ce, pour de bonnes raisons.

Notre loi protège donc les animaux non seulement de la douleur, de la souffrance, du stress et de la peur, mais elle protège également leur dignité, c'est-à-dire la valeur intrinsèque de l'animal. Mais qu'entend-on par dignité animale? En règle générale, les trois éléments suivants sont une violation de la dignité des animaux. Premièrement, les animaux ne doivent pas être avilis. Deuxièmement, il ne doit y avoir aucune intervention profonde sur l'apparence ou les facultés d'un animal. Troisièmement, l'animal doit être protégé de toute instrumentalisation exagérée. C'est à dessein que je parle toujours de «l'animal» au singulier. Par le concept de dignité, on entend la «valeur intrinsèque de l'animal». On entend donc expressément un seul animal. Le concept de dignité confère la dignité à un individu, non à un groupe d'animaux ou une espèce animale. Chaque animal compte.

La majorité de la population accepte l'idée éthique de la dignité animale. Selon les sondages, la majorité de la population refuse l'expérimentation animale contraignante. Ainsi en 2013, l'étude de DemoScope a montré que 66% des personnes interrogées se prononcent contre les expérimentations animales contraignantes parce qu'elles les considèrent indéfendables du point de vue de l'éthique. 21% seulement approuvent les expérimentations provoquant la

douleur ou la souffrance sur les animaux, et une petite minorité de 8% seulement approuvent les essais au plus haut degré de gravité, le niveau 3.

Pourtant le canton de Zurich a vu se dérouler un combat politique et juridique autour du plus haut degré de gravité des expérimentations sur les primates. Il s'agit des singes rhésus. Ces singes subissent une opération consistant à implanter une sonde dans leur crâne. Les singes sont immobilisés, de façon répétée, sur une chaise de contention pour accomplir des tâches. Les singes sont privés d'eau, pour les forcer à accomplir des tâches. (On parle ici volontiers de «motivation» mais j'aimerais bien voir un instructeur instigateur de motivations priver les gens d'eau pour les «motiver» au travail!) Les singes sont exposés à une privation de liquides pendant plusieurs heures, cinq jours par semaine, durant 24 mois. Des électrochocs, administrés au cerveau de ces singes simulent des troubles ressemblant à des dysfonctionnements psychiques de type dépressions ou psychoses. Ou autrement dit: on administre des électrochocs aux singes afin de provoquer des troubles psychiques. Toute la procédure représente à mes yeux une violation considérable, car emplie de souffrance et prolongée, des intérêts subjectifs des singes. Le type de vie sociale restant à ces singes durant cette période infernale est totalement opaque.

Cette expérimentation ressemble fortement à celles interdites en 2009 par le Tribunal fédéral. Pour la première fois, les intérêts des singes ont surpassé ceux de la recherche. Pourquoi reproduit-on aujourd'hui quasiment les mêmes expérimentations sur les singes? Manifestement, il ne s'agit pas tant de recherche mais plutôt d'annulation de la décision du Tribunal fédéral.

Naturellement, la recherche entend en profiter. Elle dit que d'une façon ou d'une autre, ces expérimentations seront un jour probablement bénéfiques aux personnes souffrantes. Ce qui manque encore et toujours dans l'argumentation de la recherche, ce sont les méta-études démontrant le succès réel de telles expérimentations animales. L'affirmation que certaines expérimentations animales s'avèrent fructueuses peut se vérifier empiriquement à l'aide de méta-études. Elles permettraient parfaitement de se prononcer sur la probabilité de succès des expérimentations animales de cette nature. Toutefois, de telles méta-études restent jusqu'à présent plutôt rares et les méta-études existantes jettent un éclairage critique et partiellement ravageur sur la valeur scientifique des expérimentations animales.

Le problème peut être illustré à l'aide d'un exemple simple. Dans les expérimentations animales, les animaux sont des modèles, par exemple pour l'évolution de certaines maladies ou les effets d'un médicament. Dans les expérimentations animales, les modèles doivent produire des témoignages fiables des effets sur les êtres humains en raison de la grande similarité entre les animaux et ces derniers. En partant de ce principe de base, bien que controversé, on s'attendrait à ce que les expérimentations sur les chimpanzés soient particulièrement fructueuses (mis à part les essais sur les êtres humains que nous ne réalisons pas pour des raisons évidentes), car les chimpanzés devraient être des modèles idéaux, eu égard à leur grande similarité avec l'être humain. Les méta-études sur les expérimentations biomédicales avec les chimpanzés prouvent cependant le contraire. A deux exceptions près, on peut déclarer pour toutes les recherches à visée thérapeutique sur les chimpanzés menées aux USA: «It will be very difficult to defend the necessity of nearly all current biomedical research on chimpanzees». (Il va s'avérer très difficile de défendre la nécessité de la quasitotalité de la recherche biomédicale actuelle pratiquée sur les chimpanzés). C'est un réquisitoire accablant. D'autres méta-études attirent l'attention sur le taux de succès

étonnamment bas des expérimentations animales autorisées par les commissions ad hoc, tant du point de vue des publications dans les journaux cliniques que du point de vue de l'influence de nouvelles thérapies. La qualité scientifique des expérimentations animales, laissant étonnamment fréquemment à désirer, a récemment fait l'objet d'une étude critique.

Est en particulier contesté le bénéfice de la recherche sur les modèles animaux en matière de troubles psychiques. Il convient d'appliquer les résultats de cette étude aux expérimentations zurichoises. La transposition des modèles animaux aux êtres humains est particulièrement aléatoire. À cette difficulté s'ajoute le problème de déterminer ce que l'on peut modéliser avec précision via l'expérimentation animale, en raison du flou des concepts de troubles tels que les dépressions et du manque de clarté des mécanismes biologiques fondamentaux. Pour cette raison, les promesses de soulagement des souffrances humaines paraissent tout sauf sûres. La seule certitude est que les singes concernés doivent vivre dans l'enfer animal.

En 2006, en association avec la commission de l'expérimentation animale, la Commission Fédérale d'Éthique (CENH), dont je suis membre aujourd'hui, a publié un rapport portant le titre de «Recherche sur les primates - une évaluation éthique». Ceci signifie qu'une «majorité claire des membres des deux commissions [...] a jugé irrecevable du point de vue éthique la pesée des intérêts des essais avec de grands hominidés». Ce jugement implique de facto, que nous devrions accorder aux grands hominidés (chimpanzés, gorilles, orangs-outans) quelque chose qui s'apparente à des droits fondamentaux.

Toutefois le rapport précise aussi: Pour tous les autres primates, la «majorité évalue une pesée des intérêts comme recevable». Pourquoi devrions-nous accorder un statut aussi spécial aux hominidés et non aux autres singes? L'idée qui préside à cela est que les hominidés nous sont très similaires. Les hommes et les hominidés ont des facultés cognitives et sociales totalement comparables. Toutefois ces facultés sociales et cognitives se retrouvent aussi chez de nombreux primates, en particulier les singes rhésus. Les singes rhésus disposent de facultés de cognition sociale, ils transmettent des comportements sociaux par tradition culturelle ou par observation d'autres espèces de singes, ils classifient des objets, ils tirent des conclusions causales, ils semblent disposer dans leur approche d'une mémoire épisodique et paraissent avoir une sorte de conscience. Il y a certes des différences. Cependant le point capital sur les facultés cognitives et sociales énumérées ci-avant réside dans le fait qu'elles ont été longtemps considérées comme une propriété des êtres humains puis des grands hominidés. Mais s'il existe des signes évidents que les autres primates, tels que les singes rhésus, disposent de facultés cognitives et sociales, plus aucune raison convaincante ne valide la stricte distinction morale entre les grands hominidés et les autres primates. Tous les primates sont des êtres extrêmement complexes qui possèdent un intérêt fondamental à vivre et rester intacts corporellement et mentalement.

Il nous est donc impératif de prendre au sérieux tous les intérêts des primates et de les protéger de la souffrance, de la mort et de l'avilissement. Nombreux sont ceux qui souhaiteraient une concrétisation. Les singes ont beaucoup à perdre, notamment leur santé physique et psychique, leur vie sociale et finalement leur vie biologique. Mais nous avons aussi beaucoup à perdre, lorsque nous ne protégeons pas en définitive ces animaux merveilleux, drôles, impressionnants et effrontés. Nous avons aussi beaucoup à perdre, nous avons notre humanité à perdre. Mettons fin à cet enfer animal.